

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	12.09.2017			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Mobilité douce		Lié à :(obligatoire) ad 17.010
Titre : Amendement au projet de loi sur la mobilité douce (LMD)		
(Amendement initialement déposé par le groupe libéral-radical)		
Contenu :		
Article 17, alinéa 3 (nouveau)		
³ <u>Le service hivernal des pistes cyclables peut être suspendu durant la période hivernale.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Alexandre Houlmann, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :